



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2025

**Ecritures spécifiques dans les comptes 2024
en vue du passage au MCH2**



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2025

Ecritures spécifiques dans les comptes 2024 en vue du passage au MCH2

Municipale déléguée : Evelina Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Dans le cadre du changement du plan comptable vaudois (PVC), lequel date de 1979, au nouveau plan comptable du manuel comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), toutes les Communes, fractions de Communes, Ententes et Associations de Communes ont l'obligation de passer au MCH2, d'ici 2027.

Notre Commune a choisi son année de passage au MCH2 et s'est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable, dès le 1^{er} janvier 2026.

Au sein du capital propre, MCH2 distingue les capitaux propres suivants :

- **Les financements spéciaux** qui sont des capitaux destinés à un but spécifique et alimentés par des recettes spécifiques, qui lui sont affectées en raison d'un règlement. Les financements spéciaux concernent des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés. On trouvera dans cette catégorie les fonds pour la gestion des déchets urbains, pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées.
- **Les fonds** qui sont destinés à un but spécifique mais qui ne sont pas liés à des domaines qui doivent être autofinancés. Un règlement définira son but, sous certaines conditions.
- **Les legs et les fondations sans personnalité juridique** qui correspondent à des capitaux cédés à la collectivité publique par des tiers, avec une obligation de les affecter aux buts voulus par ces derniers.
- **Les préfinancements** qui correspondent à une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif, sous certaines conditions.
- **Les amortissements supplémentaires cumulés** qui correspondent à la constitution d'une réserve, visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation déjà en cours d'amortissement.
- **La réserve de politique budgétaire** qui correspond à un compte unique de réserve non affectée qui est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2025

Lors du passage au MCH2, les réserves constituées pour préfinancer des dépenses d'investissement devront être réaffectées au compte « 2930-Préfinancement et amortissements supplémentaires cumulés ». En revanche, toutes les autres réserves disparates devront être dissoutes et iront alimenter le compte « 2940-Réserve de politique budgétaire ».

Dans ce contexte, ce préavis vise à utiliser certains montants des fonds de réserve avant le passage au MCH2.

Etat des fonds de réserve au 31 décembre 2024

Au bouclage de l'année 2024 et en l'état, nous aurions les réserves suivantes sous l'actuel manuel comptable harmonisé de première génération (MCH1) en CHF :

Chapitre 9280-Fonds de réserve recettes affectées	1'452'897.-
Chapitre 9281-Fonds de renouvellement	403'777.-
Chapitre 9282-Fonds de réserve	3'942'474.-
■ Compte 9282.20 - Fonds de réserve abri PC	134'259.-
■ Compte 9282.21 - Fonds de réserves débiteurs & provisions ACI	981'985.-
■ Compte 9282.40 - Fonds de réserve pour investissements futurs	2'752'229.-
■ Compte 9282.82 - Fonds de réserve éolienne	10'000.-
■ Compte 9282.90 - Fonds de réserve mise en œuvre mesures forestières	64'000.-

Proposition d'amortissements supplémentaires avant le passage au MCH2

Nos propositions n'impactent que le chapitre 9282, car le chapitre 9280 touche des domaines devant être obligatoirement autofinancés (déchets, approvisionnement en eau et épuration des eaux). Le chapitre 9281 n'est pas affecté par des amortissements supplémentaires que nous souhaiterions réaliser.

Compte 9282.20-Fonds de réserve abri PC **134'259.-**

Ce compte va être dissous en 2025 par un remboursement au Canton.

Aucun amortissement supplémentaire n'est proposé.

Compte 9282.21-Fonds de réserves débiteurs & provisions ACI **981'985.-**

Le montant de la recommandation de l'administration cantonale des impôts (ACI) pour l'année 2024 est de CHF 862'588.-, un montant proche du solde de ce compte.

Aucun amortissement supplémentaire n'est proposé.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2025

Compte 9282.40-Fonds de réserve pour investissements futurs 2'752'229.-
Lors du passage au MCH2, ce compte va être dissous et ira alimenter le nouveau compte « 2940 - Réserve de politique budgétaire ».

Propositions d'amortissements supplémentaires

- 1) Amortissement supplémentaire 256'744.-
Clôture du Préavis N°03/2015 - Réfection générale des routes, avec un amortissement annoncé sur 10 ans (2018-2027).
- 2) Amortissement supplémentaire 58'021.-
Clôture du Préavis N°02/2017 - Rte de St-Cergue couche de roulement, avec un amortissement annoncé sur 10 ans (2018-2027).
- 3) Amortissement supplémentaire 52'174.-
Clôture du Préavis N°02/2018 - Réfection Loes, Grands Prés et du Miracles, avec un amortissement annoncé sur 10 ans (2025-2029).
- 4) Amortissement supplémentaire 110'181.-
Clôture du Préavis N°04/2023 - Installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole, avec un amortissement annoncé de CHF 10'000.- en une fois par le fonds de réserve éolienne (9282.82), le solde de CHF 110'180.85 sur 10 ans (2025-2035).

Compte 9282.82-Fonds de réserve éolienne 10'000.-

Proposition d'amortissement supplémentaire 10'000.-
Clôture du Préavis N°04/2023 - Installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole, avec amortissement annoncé de CHF 10'000.- en une fois par le fonds de réserve éolienne (9282.82).

Compte 9282.90-Fonds de réserve mise en œuvre mesures forestières 64'000.-
Ce fonds est lié à une convention afin de restaurer le site de la gravière.
Aucun amortissement supplémentaire n'est proposé.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande l'autorisation de réduire le temps d'amortissement des préavis cités ci-dessus, en effectuant des amortissements supplémentaires d'un montant total de CHF 487'120.- pour l'exercice 2024.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 03/2025

Décision du Conseil communal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le Préavis municipal N°03/2025 - Ecritures spécifiques dans les comptes 2024 en vue du passage au MCH2
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- Décide d'accepter les amortissements supplémentaires tels que proposés, d'un montant total de CHF 487'120.-.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann



La Secrétaire :
S. Galasso

Hofmann *Galasso*

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 3 avril 2025.

Annexe : Tableau des investissements 2024



Compte	Intitulé	Solde au 1.1	Dépenses	Recettes	Amort. budg.	Amort. suppl.	Prél. Réserve	Solde au 31.12
9123.11	Ferme Galé rénovation 01/05, 06/17	2'786'651.87			52'013.00			2'734'638.87
9123.12	Maison Paul (ex Ferme Aebi) 05/12, 04/21,11/24	842'358.90						842'358.90
9123.3521	Auberge 4/15, 10/15, 7/16	5'307'089.47			71'500.00			5'235'589.47
9129.450	Stock Sacs ordures Taxés	1'520.93	2'237.67	811.82				2'946.78
9129.451	Stock container méthanisables	0.00						0.00
Sous-total	patrimoine financier	8'937'621.17	2'237.67	811.82	123'513.00	0.00	0.00	8'815'534.02
9141.420	Crédit étude PGA&Construction 01/19	118'971.90	46'183.60					165'155.50
9141.451	Déchetterie "Pré Chiblins" 1/3 parcelle 8/14	103'161.60			15'000.00			88'161.60
9141.52	Région Nyon DISREN 02/16	129'443.71				129'443.71	129'443.71	0.00
9141.520	Région Nyon DISREN 2020-2025 01/20	45'620.70	55'530.01					101'150.71
9141.56	Réfection générale des routes 03/15	348'815.39			92'071.54	256'743.85	256'743.85	0.00
9141.56	Rte St-Cergue couche de roulement 02/17	77'361.12			19'340.28	58'020.84	58'020.84	0.00
9141.57	Adaptation passage à niveau 06/15	50'616.20				50'616.20	50'616.20	0.00
9141.59	Réfection Loes, Grands Prés, Miracle 02/18	62'609.11			10'434.86	52'174.25	52'174.25	0.00
9141.72	Planification réseau routier 02/24	0.00	14'293.00					14'293.00
9141.73	Interdire circulation motorisée rue de la Gare 03/24	0.00	13'078.80					13'078.80
9143.49	Crédit étude pourtours bâtiments scolaires 01/24	0.00	62'828.72					62'828.72
9143.51	Réfection Collège Marmouzets 01/23	259'233.00	27'646.10					286'879.10
9143.52	Installation photovoltaïque 04/23	134'177.55	16'063.20	30'059.90		120'180.85	120'180.25	0.00
9144.74	Réaménagement Migerendes 04/19	171'992.75			9'555.00			162'437.75
9144.75	Bouclage ESP Bondex Sous-Eglise 05/21	238'610.40	115'436.25					354'046.65
9144.76	ESP Santous&Bellevue 06/21	171'755.15			8'587.76			163'167.39
9144.77	Stabilisation terrain Pont de Terre 21/21	42'610.48			1'469.33			41'141.15
9153.11	Club Alpin Suisse - section Dôle - 2 parts	500.00						500.00
9153.20	ACPTrélex	20'000.00						20'000.00
9153.21	Sodefor 1 part sociale	5'000.00						5'000.00
9153.30	Résidence plein sud capital-actions	150'000.00						150'000.00
9162.02	Fonds régional mobilité 05/2023	0.00	12'843.00					12'843.00
Sous-total	patrimoine administratif	2'130'479.06	363'902.68	30'059.90	156'458.77	667'179.70	667'179.10	1'640'683.37
Totaux		11'068'100.23	366'140.35	30'871.72	279'971.77	667'179.70	667'179.10	10'456'217.39